

Conseils du bpa: Parcours acrobatique en hauteur

En Suisse, il existe plus de 30 parcs d'aventure, qui enregistrent plus de 300 000 visiteurs par an. Il s'agit d'activités qui demandent et encouragent l'habilité physique, la concentration et le courage.



Dans les parcs d'aventure, c'est le principe de l'auto-assurance qui prévaut: les utilisateurs se contrôlent eux-mêmes et mutuellement. Les enfants sont autorisés à partir d'une certaine taille; ils doivent être accompagnés ou surveillés. Renseignez-vous sur les règles applicables dans le parc en question pour les enfants et les groupes.

Conseils:

- Portez de bonnes chaussures de randonnée ou de sport et un casque.
- Déposez les bijoux, attachez les cheveux longs.
- Suivez les instructions du personnel.
- Maintenez un écart suffisant par rapport à la personne qui vous précède.
- Ne présumez jamais de vos capacités.

Source: [bpa – Bureau de prévention des accidents](#)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSPO